

Conseiller en insertion professionnelle *CIP -*

Fiche métier

(Arrêté du 22 Décembre relatif aux condition de délivrance du titre professionnel –
Arrêté du 11/12/2017 paru au JO du 16/12/2017-)

Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale - I.R.I.P.S.

BASTIA - Couvent Capanelle
4 route de Ville - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 31 36 41

AJACCIO - Rue Louis Nyer
Immeuble Le Pélican Bât A I - 20090 Ajaccio
Tél. : 04 95 25 04 73

Résidence les terrasses du Fango Bt D - 20200 Bastia
Tél. : 04 95 31 36 41 - Fax : 04 95 31 73 20
www.rips.fr - contact@rips.fr

Le métier de conseiller en insertion professionnelle

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il a identifiés. Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le CIP définit avec elles lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Ces parcours sont structurés en étapes que le CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il les suit dans la réalisation de leurs parcours en utilisant les services numériques adaptés et contribue à la levée des freins rencontrés. Il conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à leur parcours d'insertion. Le CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération. Il aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.

Fonctions

Le conseiller en insertion professionnelle aide les jeunes et personnes en difficultés dans leur carrière. Il conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes.

Au cours d'un entretien individuel, il :

- établit un diagnostic de la situation : envies du candidat, compétences, situation personnelle...
- informe le candidat sur l'état du marché du travail et les possibilités offertes par son profil
- fait des préconisations sur le parcours à suivre
- met en relation les différents interlocuteurs nécessaires : CCI, recruteurs, Pôle Emploi...
- veille au suivi individuel et administratif des dossiers.
- peut vendre des prestations (de travail temporaire, d'outplacement, ...) à des entreprises.

Le conseiller en insertion professionnelle peut également être amené à animer des ateliers sur la recherche d'emploi et l'insertion.

Public concerné et lieux d'exercice

Le conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Il intervient dans les locaux de son organisme et selon ses missions dans ceux des partenaires ou en entreprise.

Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers

Le CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous-main de justice...).

Les employeurs

Le conseiller en insertion professionnelle peut être employé par différentes structures, mais elles gardent cependant toutes le même objectif : l'aide aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Ainsi, on retrouve la plupart du temps les Chargés d'accompagnement social et professionnel au sein de :

- PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation)
- Associations
- Agences Pôle Emploi
- Missions Locales

Évolution de carrière

Grâce à son expérience, le Conseiller à l'Emploi a la possibilité d'évoluer vers de nouvelles fonctions. S'il souhaite conserver un poste similaire, il peut choisir de devenir conseiller d'orientation scolaire ou encore conseiller en formation.

Selon son envie, le Conseiller en Insertion Professionnelle peut également prétendre à un poste avec des fonctions managériales. Ainsi, il peut s'orienter par exemple vers le poste de responsable recrutement au sein d'un service RH.

Enfin, si le poste de Conseiller en Insertion Professionnelle au sein de structures qui viennent en aide aux salariés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi lui plaisaient, il peut tout à fait, avec l'expérience, devenir chef de secteur et gérer ainsi les CIP qui dépendent de sa structure, sur une zone géographique donnée.